

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 82/314 / du 19/4/1982
portant nomination de Monsieur BOUYA
Pierre, en qualité de Directeur du
Centre Congolais du Commerce Extérieur.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 85/80 du 12 novembre 1980 portant amendement à
l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 fixant les attribu-
tions des Ministres;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/544 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/544 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur BOUYA Pierre, Administrateur des S.A.F., est nommé
Directeur du Centre Congolais du Commerce Extérieur en remplacement de
Monsieur VOUMBA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 19 Avril 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre du Commerce,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -
Le Ministre des Finances,

ELIENGA NGAMPORO. -
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi-Ossetoumba LEKOUDEOU. -

Bernard COMBO MATSIONA. -